



Commission Sentiers et Itinéraires ORDRE DE MISSION - HABILITATION Balisage associatif

Le président de la Commission Sentiers et Itinéraires du département de l'Hérault habilite l'association :

RANDO THAU

- Représentée par **Son Président Mr BERNARD Claude**
- Qui s'engage pour l'année **2024**
- A effectuer, avec la participation exclusive de ses adhérents licenciés à la FFRP, tous travaux d'entretien, de balisage ou d'équipements nécessaires, **conformément à la charte de balisage**, sur le GR7 . T1 entre : Cirque de Navacelles- La Vacquerie

Sous réserve de la présence d'au moins un des baliseurs agréés dont les noms suivent, porteurs de la carte officielle de baliseur en état de validité.

BERNARD Claude
MALAVIALLE Françoise
MALAVIALLE Gilles
MORIN Yann

Montpellier, le 12/01/24 Le président de la C.S.I Bernard Martinez



Comité Départemental de Randonnée Pédestre
(Comité Départemental des Sports)
ZAC Pierres Vives Esplanade de l'Égalité
BP 7250
34086 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 04 67 67 41 15
www.ffrandonnee34.fr

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault

Maison Départementale des Sports ZAC Pierresvives Esplanade de l'Égalité,
BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4

@ www.ffrandonnee34.fr - contact@ffrandonnee34.fr - ☎ 04 67 67 41 15